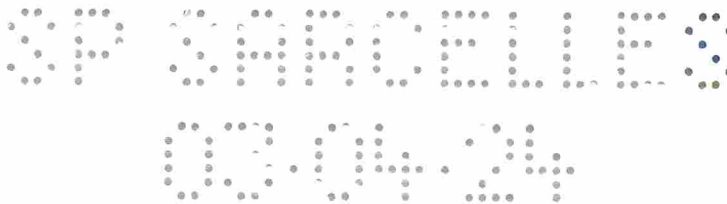


VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville



N° 08.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 28 mars à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Date d'affichage

22 mars 2024

Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjointes au Maire.

Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Olivier MAGNIER, William CADOR, Marie-Christine COMONT, David CARDOSO, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Etaient représentés : Alain GOLETTA (pouvoir à Mme ROUSSY), Yves LECUYER (pouvoir à M. le MAIRE).

Présents 15

Etaient absents : Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME.

Votants 17

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :

Secrétaire de séance : M. PREVOST

Rapporteur : M. le MAIRE

Approbation du compte de gestion 2023.

M. le MAIRE présente le compte de gestion de la Commune émanant de la trésorerie de Garges qui atteste les résultats suivants :

En section de fonctionnement :

Dépenses nettes : 4 677 686.24 Euros

Recettes nettes : 5 280 910.86 Euros

Résultat de l'exercice 2023 : 11 407 082.62 Euros

Résultat de clôture de 2023 : 11 407 082.62 Euros

Transmise le

29 MARS 2024

En section d'investissement :

Dépenses nettes : 6 729 396.38 Euros

Recettes nettes : 7 162 646.89 Euros

Affichée le

29 MARS 2024

Résultat de l'exercice 2023 : 12 443 557.75 Euros

Résultat de clôture de 2023 : 12 443 557.75 Euros

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité pour dont 1 abstention (A. GOLETTA),




VILLE DE VEMARS
15-40-00

VILLE DE VEMARS

- ✓ **APPROUVE** le compte de gestion 2023 de la Commune tel que présenté,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Didier, O.